

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 SEPTEMBRE
2024



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2024_100

AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITÉS EN ILE-DE-FRANCE ARRÊTÉ EN
CONSEIL RÉGIONAL

L'an deux mille vingt quatre, le dix neuf septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 septembre 2024, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent MALOCHET à François SCHMITT, Sandrine COMBASTEIL à Nicole CABLAN-GUEROULT, Jean-Manuel PARANHOS à Malika BARRY, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Inès de MARCILLAC, Nathalie MOULIN à Jean-Baptiste GODILLON, Aymeric TONNEAU à Emmanuel LOEVENBRUCK

Absents :

Véronique LIGNIER

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 29 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Plan des mobilités en Île-de-France établit les principes pour l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement pour la période 2020-2030. Il succède au Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) 2010-2020, dont la mise en révision a été décidée par le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités le 25 mai 2022, suite à une évaluation menée en 2021.

Le nouveau plan est élaboré par Île-de-France Mobilités en collaboration avec l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la mobilité en Île-de-France.

En tenant compte de l'évolution du contexte démographique, économique et de la mobilité des Franciliens, le plan vise en priorité à répondre aux besoins de mobilité des personnes et des biens, dans toute la région et pour tous les publics, tout en préservant l'environnement et la santé, et en recherchant la cohérence et l'efficacité des politiques de mobilité.

Afin de répondre aux enjeux identifiés en lien avec les mobilités dans la région, le Plan des mobilités fixe des objectifs environnementaux et sanitaires à l'horizon 2030. Il quantifie les objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre engendrés par les transports. De ces objectifs découlent les évolutions nécessaires des pratiques de mobilité en Île-de-France pour les voyageurs et les marchandises.

Les principaux objectifs fixés par le Plan de mobilités pour répondre aux enjeux identifiés en matière de mobilité dans la région sont les suivants :

A) Les objectifs environnementaux et sanitaires

- Améliorer la qualité de l'air
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire la vulnérabilité énergétique du territoire
- Adapter le système de mobilité au changement climatique
- Réduire l'exposition au bruit des transports routiers et ferroviaires
- Améliorer la sécurité routière
- Préserver la santé des Franciliennes et des Franciliens
- Préserver la biodiversité

B) Les objectifs de mobilité

- Objectifs pour les déplacements des Franciliens,
 1. Les objectifs à l'échelle régionale
 2. Des objectifs d'usage des modes différenciés selon les territoires
 3. Rééquilibrer l'accès à l'emploi et améliorer l'accessibilité des pôles économiques
- Objectifs de transition des parcs de véhicules
- Objectifs pour les flux de marchandises

C) L'atteinte des principaux objectifs environnementaux

- Une réduction de 26 % des émissions de gaz à effet de serre
- Une forte amélioration de la qualité de l'air

Le plan d'action est décomposé en 14 axes et 46 actions :

Les 14 axes et les 46 actions du Plan des mobilités en Île-de-France

1. Poursuivre le développement de transports collectifs attractifs	8. Mieux partager la voirie urbaine
1.1 Développer le réseau de mass transit et en conforter la fiabilité et la résilience	8.1 Définir et mettre en œuvre des principes de partage de la voirie en milieu urbain
1.2 Améliorer la gestion des situations perturbées et des périodes de travaux dans le réseau de mass transit	8.2 Pacifier la voirie et résorber les coupures urbaines
1.3 Développer les réseaux de surface et en améliorer la performance	9. Adapter les politiques de stationnement aux contextes territoriaux
1.4 Déployer un nouveau réseau de Cars Express pour relier les bassins de vie	9.1 Mettre en œuvre des politiques de stationnement globales dans une approche intercommunale
1.5 Renforcer l'offre de transports à la demande dans les territoires peu denses	9.2 Repenser les politiques de stationnement public pour un meilleur partage de l'espace public et pour une mobilité plus durable
1.6 Proposer une information voyageurs de qualité dans tous les transports collectifs	9.3 Réguler l'offre de stationnement automobile dans le domaine privé
1.7 Améliorer la sûreté dans les transports en commun	10. Soutenir une activité logistique performante et durable
1.8 Poursuivre la modernisation de la billetterie et de la tarification francilienne	10.1 Améliorer la performance de l'armature logistique
1.9 Assurer le suivi des expérimentations de véhicules autonomes collectifs	10.2 Développer l'usage des modes fluvial et ferroviaire
2. Placer le piéton au cœur des politiques de mobilité	10.3 Améliorer les conditions de distribution des zones urbaines
2.1 Planifier l'amélioration de la mobilité piétonne	10.4 Accélérer la transition énergétique des véhicules de transport de marchandises
3. Établir une nouvelle feuille de route pour l'accessibilité de la chaîne de déplacements	11. Accélérer la transition énergétique des parcs de véhicules
3.1 Accroître et sécuriser l'offre de stationnement	11.1 Développer le réseau régional d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques
3.2 Poursuivre la mise en accessibilité du réseau de transports collectifs	11.2 Développer le réseau d'avitaillement d'accès public en bioGNV à destination des poids lourds
4. Conforter la dynamique en faveur de l'usage du vélo	11.3 Développer la mobilité hydrogène bas carbone
4.1 Développer les infrastructures cyclables	11.4 Accompagner la mutation technologique du parc de véhicules
4.2 Accroître et sécuriser l'offre de stationnement vélo	12. Coordonner une politique publique partagée en matière de mobilité solidaire
4.3 Promouvoir l'utilisation du vélo et développer les services associés	12.1 Rendre plus inclusifs les services de mobilité
5. Développer les usages partagés de la voiture	12.2 Définir une politique publique coordonnée dans le cadre de Plans d'actions communs en matière de mobilité solidaire
5.1 Faire du covoiturage une véritable alternative de mobilité durable en Île-de-France	13. Agir en faveur d'une mobilité touristique plus durable
5.2 Renforcer les dispositifs d'autopartage	13.1 Faciliter l'accès des touristes au territoire francilien
6. Renforcer l'intermodalité et la multimodalité	13.2 Améliorer et promouvoir la desserte des sites touristiques par des modes durables
6.1 Aménager les pôles d'échange multimodaux, lieux pour une intermodalité renforcée	13.3 Améliorer l'expérience voyageur des touristes et des visiteurs
6.2 Créer des pôles d'échanges multimodaux routiers	14. Renforcer le management de la mobilité pour faire évoluer les comportements
6.3 Faciliter l'accès aux services de mobilité par le développement de la mobilité servicielle	14.1 Sensibiliser les Franciliens à des pratiques de mobilité plus durables
7. Rendre la route plus multimodale, sûre et durable	14.2 Développer l'écomobilité scolaire
7.1 Hiérarchiser et aménager le réseau routier francilien pour une route plus multimodale, sûre et durable	14.3 Accompagner les entreprises et les administrations pour une mobilité plus durable de leurs employés
7.2 Améliorer la sécurité routière	
7.3 Mettre en œuvre des voies réservées multimodales sur le réseau magistral	
7.4 Améliorer la qualité de service pour tous les modes sur le réseau routier	
7.5 Améliorer la performance environnementale du réseau routier	

Le plan de mobilité doit en outre faire l'objet, préalablement à son adoption, d'une évaluation environnementale dite «stratégique». Celle-ci a conduit à la rédaction d'un rapport environnemental annexé au plan qui présente les étapes de la démarche d'évaluation, l'état initial de l'environnement en Île-de-France au regard des enjeux de mobilités, la justification des choix d'objectifs et d'actions au regard des enjeux environnementaux, les incidences notables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement, et les indicateurs retenus pour suivre les effets du plan sur l'environnement

La ville de Chatou soutient naturellement toutes les initiatives écologiques visant à améliorer la qualité de l'air, les transports en commun et les mobilités douces.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L.2122-18, L.2122-20, L.2122-22 alinéa 7 et L.2122-23,

Vu le Code des transports et notamment l'article L.1214-25,

VU la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 20220525-071 du 25 mai 2022 portant évaluation du PDUIF et mise en révision en vue de l'élaboration du plan des mobilités en Île-de-France,

Vu la délibération d'Île-de-France Mobilités n° 20240206-024 du 6 février 2024 proposant au conseil régional d'Île-de-France d'arrêter le projet de plan des mobilités Île-de-France 2030,

Vu la délibération n° CR 2024-002 du Conseil Régional lors de sa séance du 27 mars 2024, arrêté le projet de PDMIF proposé par IDFM. Ce dernier se compose des trois documents suivants: le projet de plan des mobilités (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action), l'annexe accessibilité et le rapport environnemental.

Vu l'avis de la Commission Sécurité – Mobilité - Voirie en date du 10 septembre 2024,

Considérant la sollicitation du Conseil Régional d'île de France afin d'obtenir un avis du conseil municipal de Chatou sur le projet de PDMIF arrêté par le conseil régional,

Considérant que le Conseil Municipal est certes naturellement favorable à toute mesure écologique visant l'amélioration de la qualité de l'air, des transports en commun et des mobilités douces,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'émettre** un AVIS FAVORABLE sur le projet de plan des mobilités en Île-de-France arrêté en conseil régional.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 24/09/2024